

Bureau des carrières techniques

✉ 2 rue de Lobau – Bureau 307

75004 PARIS

☎ 01.42.76.43.04. / NS

**Avis d'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade
de technicien.ne supérieur.e des administrations parisiennes
spécialité prévention des risques professionnels
SESSION 2020**

Un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien.ne supérieur.e des administrations parisiennes spécialité prévention risques professionnels du corps des technicien.ne supérieur.e des administrations parisiennes s'ouvrira à partir du 2 mai 2020, à Paris ou en proche banlieue.

Peuvent faire acte de candidature, les agents détenant le diplôme d'auxiliaire de puériculture et justifiant d'au moins neuf années de services publics au 1er janvier de l'année de nomination, dont au moins cinq années de services effectifs en position d'activité ou de détachement au sein du corps des auxiliaires de puériculture.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du lundi 9 mars au vendredi 24 avril 2020 inclus.

Le dossier doit être téléchargé et complété sur la page du Portail IntraParis dédiée aux concours & examens professionnels à l'adresse suivante :

https://intraparis.mdp/intraparis/jsp/site/Portal.jsp?page_id=1570

Le dossier d'inscription peut également être retiré du lundi 9 mars au vendredi 24 avril 2020 inclus à la direction des ressources humaines - bureau des carrières techniques – B. 320 - 2, rue de Lobau, 75004 Paris du lundi au vendredi (de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00), excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Celui-ci est à retourner ou à déposer à la DRH - bureau des carrières techniques B. 320 - 2, rue de Lobau, 75004 Paris - il doit être constitué :

- des pages 1 et 2 sur lesquelles est agrafée une photo d'identité à l'emplacement prévu (page 1),
- la photocopie en 7 exemplaires recto-verso des pages 5 à 14 agrafées,
- deux enveloppes autocollantes (format 16x23) timbrées au tarif postal en vigueur et libellées à vos nom, prénom et adresse personnelle

Les inscriptions seront reçues jusqu'au vendredi 24 avril 2020 inclus – 16h00 – Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription déposés ou expédiés à la direction des ressources humaines après le vendredi 24 avril 2020– 16h00 (délai de rigueur, cachet de la poste faisant foi, affranchissement en vigueur).